

SOMMET DE L'ONU : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Quelque 180 chefs d'Etat et de gouvernement sont attendus à New York en septembre pour le 60^{ème} anniversaire de l'ONU. Des sujets lourds sont à l'ordre du jour de ce Sommet, dont plusieurs touchent de près aux préoccupations de Justice et Paix puisqu'ils portent sur la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. La question de la réforme de l'ONU, et notamment de l'élargissement du Conseil de sécurité, est aussi en débat dans le cadre d'une réflexion globale sur la capacité de l'organisation à remplir sa mission fondamentale de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

LE FOND DE L'AFFAIRE

En l'an 2000, le Sommet du Millénaire adopte les ambitieux « Objectifs du millénaire pour le développement » (OMD). Comme l'a rappelé La Lettre de juin, au rythme actuel des progrès, le calendrier de 2015^{une} pourra être tenu. Sous la pression des pays concernés et de la société civile, Kofi Annan répond en chargeant un groupe de sages d'élaborer une série de propositions concrètes pour faire avancer les OMD. Les pays industrialisés, avec une impulsion forte des Britanniques qui ont en 2005 la présidence du G8, font des OMD et de la lutte contre la pauvreté un des thèmes principaux de leurs discussions.

En mars 2003 une coalition menée par les Etats-Unis attaque l'Irak sans l'aval du Conseil de sécurité. La communauté internationale est divisée, l'ONU ébranlée. K. Annan décide qu'on ne peut en rester là. En novembre 2003 il demande à un deuxième groupe de sages d'élaborer une série de propositions en vue de restaurer l'autorité de l'ONU en fournissant les éléments d'une réponse collective aux principales menaces et défis auxquels est confrontée la communauté internationale dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il rejoint en cela les préoccupations exprimées par le Conseil pontifical Justice et Paix selon lequel "la crise traversée par les Nations Unies, conséquence de l'action militaire en Irak, ne contredit pas mais renforce plutôt et rend encore plus actuelle la nécessité exprimée dans l'Encyclique *Pacem in Terris* d'une autorité politique mondiale capable d'assurer la paix et le développement des peuples".

Sur ces sujets s'en sont greffés d'autres, dont la réforme du Conseil de Sécurité, en discussion depuis le milieu des années 1990. Si tout le monde s'accorde plus ou moins pour dire qu'il est temps d'adapter la composition du Conseil aux

conditions politiques d'aujourd'hui, aucune formule de consensus n'a encore été trouvée. Autre sujet de dispute : l'action des organes de l'ONU en matière de droits de l'homme, et notamment la Commission de Genève¹. Les Etats-Unis, soutenus par certains pays occidentaux, estiment qu'elle s'est discréditée en se politisant et en gardant silence sur certaines violations sérieuses. De nombreux pays du Sud craignent qu'une réforme ne les prive d'une plateforme de choix et ne les expose à une mise en cause injustifiée de leur souveraineté, d'autres pays (pas seulement du Sud) redoutent une dénonciation explicite des abus dont ils sont coupables. Pour compléter le tableau, il faut évoquer le contentieux qui oppose depuis de nombreuses années Washington au Secrétariat de l'ONU, accusé sans nuances de corruption et d'incompétence. On se souvient des longues années de suspension de la contribution américaine dont la menace pèse toujours sur l'ONU. Washington mène campagne pour que l'ONU revoie de fond en comble ses modes d'organisation en dénonçant bruyamment en particulier, certains abus commis dans le cadre du programme "pétrole contre nourriture" en Irak.

LES PROPOSITIONS DE KOFI ANNAN

S'appuyant sur les suggestions des deux groupes de sages, K. Annan a publié en mars les propositions à examiner par le Sommet. Son rapport, intitulé « Dans une liberté plus grande » - une formule tirée du préambule de la Charte - , vise à donner à l'ONU les moyens de garder toute sa pertinence et sa légitimité pour répondre aux défis du 21^{ème} siècle. Le rapport couvre tour à tour les questions de développement, de paix et sécurité et de droits de l'homme, soulignant leur

indivisibilité. Il propose aussi un train de réformes institutionnelles pour faire mieux fonctionner l'ONU. Sur chacun des sujets, il se livre à un savant jeu d'équilibre.

En matière de développement, le cadre est fixé par les OMD. Le rapport reprend les termes du « partenariat pour le développement » de Monterrey et Johannesburg en 2002, soulignant la réciprocité des engagements : accroissement de l'aide des pays industrialisés contre programmes de réduction de la pauvreté et gestion administrative et financière plus rigoureuse des pays en développement. En matière d'augmentation des flux d'aide publique, il demande aux Etats riches de réaffirmer l'objectif d'allocation de 0,5% du PNB d'ici 2009 et 0,7% d'ici 2015 et demande d'accroître leur prévisibilité et leur disponibilité. Il insiste aussi sur la nécessité d'aboutir à Doha en 2006 à un nouvel accord de libéralisation mondiale des échanges améliorant les débouchés offerts aux productions des pays pauvres. L'accent est mis en particulier sur les besoins de l'Afrique.

Sur la paix et la sécurité, le rapport s'emploie d'un côté à rassurer les pays en développement sur l'indivisibilité des menaces : il faut lutter contre les épidémies, la pauvreté, la dégradation de l'environnement, etc. tout autant que contre le terrorisme et la prolifération si l'on veut garantir la paix. Il formule de l'autre une série de propositions dans des domaines qui tiennent à cœur aux pays occidentaux, notamment la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et le terrorisme et propose, dans ce dernier domaine, l'adoption d'une convention générale, qui a jusqu'ici achoppé sur la définition du « terrorisme »². Dans une démarche propre à déplaire aux Etats soucieux de l'intégrité de leur souveraineté, il prend courageusement position en faveur de la « responsabilité

¹ Pour des informations complémentaires on consultera le document de Justice et Paix, *Du bon usage des Institutions Internationales*, 2003 (disponible à Justice et Paix)

² Sur le terrorisme, on se reportera à l'étude de Justice et Paix, *Terrorisme : condamner, expliquer, résister*, Documents Episcopat n°3-4/2005

K. Annan a encouragé les Etats à s'entendre matière de droits de l'homme ont soulevé

« Il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés (Rapport du Secrétaire général, §17).

Trois des thèmes du rapport de Kofi Annan concernent directement Justice et Paix :

- Le développement « Vivre à l'abri du besoin » •
- La paix et la sécurité « Vivre à l'abri de la peur » •
- Les droits de l'homme « Vivre dans la dignité » •

Le rapport de Kofi Annan « Dans une liberté plus grande » est accessible sur
<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/270/79/PDF/N0527079.pdf?OpenElement>

On peut aussi consulter les deux documents qui lui ont servi d'inspiration, le rapport
du Groupe de personnalités de haut-niveau sur « les menaces, les défis et le changement »
<http://www.un.org/french/secureworld/>

et le rapport du « Projet du Millénaire » sous la direction de l'économiste Jeffrey Sachs.
http://www.unmillenniumproject.org/reports/fullreport_french.htm

* Sur cette question, voir Dossier de réflexion sur les interventions militaires extérieures, Documents Episcopat, mai 2000.